



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SECTION BOUVR'ON DANSE 2023/2024

• ADMISSION À LA SECTION BOUVR'ON DANSE

L'admission à la section "BOUVR'ON DANSE" de l'Amicale Laïque de Bouvron est soumise à une inscription dont le montant est fixé chaque année par le bureau, et au respect du présent règlement qui devra être signé par le responsable légal. Nous vous rappelons que vous êtes membre de fait, et à ce titre, vous partagez la responsabilité du fonctionnement de la section.

Les membres de la section "BOUVR'ON DANSE" ne prêtant leur concours qu'à titre bénévole et gratuit, ils ne peuvent être directement mis en cause à l'occasion de litiges nés du fonctionnement ou engagements de la section.

• RÉUNION DE RENTRÉE

Afin de faciliter l'organisation de l'année, concernant les cours et les galas notamment, il est vivement recommandé aux adhérents d'assister à la réunion de rentrée de la section danse.

De même, en tant qu' amicaliste, la présence de chacun à l'assemblée générale de l'Amicale est fortement souhaitée. A chacune de ces réunions, les adhérents votent et participent ainsi à la vie de l'association.

Une réunion de rentrée aura lieu en début de saison, y participer vous permettra de :

- Découvrir le fonctionnement de la section.
- Et enfin, montrer votre soutien aux bénévoles et au professeur qui travaillent toute l'année pour que la danse continue dans les meilleures conditions possibles.

• INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Modalités de paiements :

- Le règlement de l'affiliation à la F.A.L doit se faire en dehors du paiement de la cotisation. Cette affiliation est obligatoire au moment de l'inscription. Cette affiliation ne sera pas rendue en cas de désistement.
- Le règlement de la cotisation correspondant à la section est **obligatoire** au moment de l'inscription. Une année entamée est due intégralement sauf en cas de force majeure justifiée par un certificat médical.
- **Seuls les nouveaux adhérents** ont un premier cours d'essai.

Les cours :

- Les cours sont assurés par Aglaé Simon

| | | | | |
|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| Le lundi | 17h-18h | 18h-19h | 19h-20h15 | 20h15-21h30 |
| Le jeudi | 17h-17h45 | 17h45-18h45 | 18h45-20h15 | 20h15-21h30 |
| Le vendredi | 17h-18h | 18h-19h | 19h-20h30 | 20h30-22h |
- Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle de cours.
- Pas de tenue exigée, mais il est important que l'élève soit à l'aise (t-shirt et leggings). La pratique de la danse se fait pied nu. Les cheveux doivent être attachés.
- L'élève doit arriver 10 minutes avant le début du cours et se préparer dans le vestiaire. Il entrera dans la salle de cours lorsque l'autorisation lui en sera donnée par le professeur.

Absence du professeur :

- **En cas d'absence du professeur** (sauf congé maladie ou événements familiaux), celui-ci est tenu de remplacer ses cours afin que le planning soit respecté.
- La section dégage toute responsabilité en cas d'absence imprévue du professeur. **Les parents doivent donc s'assurer de la présence de celui-ci avant de laisser leur enfant** . DANS LA MESURE DU POSSIBLE, CHAQUE FAMILLE SERA AVERTIE PAR MAIL, OU PAR AFFICHAGE À LA SALLE.

Les Tarifs

- Cours 45 MN 112 €uros (2 chèques de 56 €uros)
- Cours 1H00 150 €uros (3 chèques de 50 €uros)
- Cours 1H15 187 €uros (67€ + 2 chèques de 60 €uros)
- Cours 1H30 225 €uros (57€ + 3 chèques de 56 €uros)

Abaissement de 10% à partir de 2 inscriptions dans la même famille

Abaissement de 20% à partir de 3 inscriptions dans la même famille

- Encaissement des chèques à l'ordre de: *AL Bouvr'On Danse*
octobre - janvier - mars et mai (en 4 fois)
- Tarifs adhésion: (*Règlement à effectuer en dehors de la cotisation*)
 - à l'ordre de *l'Amicale Laïque* : Adulte né en 2006 et avant : 26 €
 - Enfant né en 2007 et après : 13 €

